

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 668

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 28

Rédiger ainsi la vingt-cinquième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 4 :

« I de l'article 953 du code général des impôts (création) et article 46-1 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (affectation).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.